



UFR
LANGUES ET CIVILISATIONS

UNIVERSITÉ PARIS-EST
MARNE-LA-VALLÉE

**Procès verbal de décisions du conseil d'U.F.R.
Langues et Civilisations du mardi 27 mars 2018
[en attente de validation en conseil du 19 juin 2018]**

Début de séance 17:09, fin de séance 19:42

Présents et représentés : ABDELOUAHED Malika, BARBULESCO Alain, DELFOUR Christine, DOW William (a donné pouvoir), ALAMICHEL Marie-Françoise, CHAIFFRE Kathleen, CLEMENT Océane, DABRIOU Florent, DUFAYE Lionel, MORNAT Isabelle, REQUEJO-CARRIÓ Marie-Blanche, ROBEL Gilles (présent puis a donné pouvoir), SERNE Pierre (a donné pouvoir), TROVARELLI Serena

Absents et excusés : CESTO Gina, ERGUN Melissa, PACINI Xavier, PERDREAU Maxime

Invités : Xavier Lemoine, Emmanuel Vincenot

En attendant certains collègues qui ont annoncé leur retard, la séance commence par des points d'information.

La secrétaire de séance est : Kathleen Chaiffre

- Retour sur le PV du 17 octobre 2017

Le vote du budget n'avait pu se faire en séance et avait été proposé par voie électronique, avec 2 voix pour, une voix contre : le budget a été adopté. La directrice et l'assemblée conviennent que le vote électronique n'est pas une solution adéquate et est à éviter tout à fait.

- Présentation de la fiche sur la constitution du conseil de perfectionnement. Il s'agit d'un document synthétique pour aider les responsables de formation à composer le CP selon leurs souhaits. Le périmètre reste à décider : par mention (LEA avec master Traduction et LLCER avec les deux masters ALC) ou autre.

Les présents s'inquiètent d'une bureaucratisation accrue et de la création d'un organe supplémentaire dont on peut questionner l'utilité compte-tenu du travail déjà effectué par les équipes et les responsables. Sa tenue pose également des problèmes d'organisation avec la présence de membres extérieurs, tels les proviseurs de lycée, peu disponibles.

Le conseil de perfectionnement est néanmoins une obligation légale. La tenue d'un conseil de perfectionnement informel en master ALC l'an dernier a montré qu'il peut aussi être une expérience enrichissante pour les formations. Il peut servir d'outil pour revoir les maquettes et permet de se remettre en question grâce à des éléments extérieurs. Il peut également porter l'attention sur des points peu évoqués lors des réunions pédagogiques (suivi de cohortes, débouchés, insertion). Le conseil de perfectionnement est adossé aux évaluations des formations dont il examine et synthétise les résultats.

Modifications proposées sur le document de travail

* «< peut proposer >> au lieu de «< proposer >>

* Reformulation du point concernant la répartition des crédits ECTS

- Evaluation des formations et des enseignements :

Il convient de penser à ajouter une case «< sans opinion >> sur les évaluations pour éviter de fausser les résultats.

Pour l'évaluation des formations, un questionnaire interne à partir des propositions du Master ALC MA est achevé ou en cours d'élaboration.

Pour l'évaluation des enseignements, un vaste travail a déjà été mené au sein de l'établissement avant et pendant le projet de fusion avec l'UPEC. La direction se propose de faire une synthèse de ces réflexions qui fournit des pistes intéressantes (comme celle d'impliquer les étudiant.e.s dans l'élaboration des questionnaires).

L'assemblée échange sur les modalités pratiques : version papier ou version numérique (l'exploitation des résultats pour des effectifs importants est plus facile avec une version numérique mais le taux de réponse est moindre), faire le questionnaire en ligne en présentiel (mais suppose d'y consacrer un moment en salle informatique), la nature des questions posées.

Pour optimiser le taux de réponse, il est possible de proposer de conditionner la récupération du relevé de note à la réalisation du questionnaire (dispositif déjà pratiqué dans certaines universités).

Le logiciel de l'établissement peut permettre de soulager le travail d'évaluation avec une base commune à actualiser par formation.

Dans la perspective du lancement des conseils de perfectionnement l'an prochain les questionnaires par formation sont à aboutir également pour la rentrée prochaine.

Pour les questionnaires sur les enseignements, il convient d'être attentif à l'exploitation des résultats qui doivent rester un outil d'amélioration interne.

- Vote du PV du conseil du 17 octobre

Le PV est adopté à l'unanimité.

- Vote du budget rectificatif

La responsable administrative présente un document qui compile les informations de dépenses.

Le budget est adopté à l'unanimité.

- Motion sur parcours sup'

Les collègues anglicistes ont adopté une motion sur parcours qu'ils ont souhaité soumettre au conseil. Le jour même, Isabelle Mornat a déjeuné avec Patrick Nivolle et Valérie Mairesse du SIO-IP qui ont indiqué que le service avait la charge de classer les dossiers parcoursup pour les formations ne souhaitant pas le faire, certainement selon un critère « premier arrivé, premier servi ».

La motion fait l'objet d'un échange : inquiétudes sur le nombre de places disponibles dans les filières, création de nouvelles filières, les critères de sélection, le manque de moyens.

Après un temps d'échange, la motion est soumise au vote sans modification, elle est adoptée par le conseil¹ :

contre : 2 abstentions : 6 pour : 6

- **modifications de maquette**

MASTER LEA CI (Argumentaire du responsable de formation, M. Vincenot transmis dans les documents de travail du conseil en annexe)

A la demande des collègues de droit, un changement des intitulés de licence et master LEA est proposé (Interversion de cours de droit entre S6 et S5, master 1 et 2 au niveau des intitulés des cours +déplacement de cours (droit) → introduire au S1 droit du commerce international. S2 suppression d'un cours et création d'un autre. Cours de comptabilité qui passe de Master 1 à Master 2 → afin de renforcer la cohérence de l'UE Finances). Il s'agit aussi de modifier le rapport de cours CM/TD : dans la maquette actuelle une minorité de cours sont en CM et une majorité en TD, contrairement aux autres masters, dans ces conditions il est difficile de recruter des intervenants extérieurs professionnels.

¹ La motion adoptée a été transmise à la présidence, voir courrier en annexe.

Les mutualisations réalisées par le passé ont répondu à une période de restriction budgétaire, des objectifs de coût ont prévalu sur les considérations pédagogiques. Les conditions s'étant améliorées, il convient de reconsidérer les priorités pédagogiques.

La modification est adoptée à l'unanimité.

MASTER ALC MH (Argumentaire du responsable de formation, Mme Terrasson transmis dans les documents de travail du conseil en annexe).

La modification est adoptée à l'unanimité.

MCC spécifiques

Les MCC spécifiques de licence LLCER et LEA sont reconduites à l'identique de l'an dernier et votées à l'unanimité.

Les MCC spécifiques MASTER LEA CI font l'objet d'un échange sur la condition introduite "Les UE d'un même semestre se compensent entre elles, à condition qu'aucune moyenne d'UE ne soit inférieure à 08/20 »

Mme Alamichel est intervenue pour dire que c'était dommage que tous les masters de l'UFR ne suivent pas la même règle d'autant que la non compensation est la règle générale dans notre université et qu'il faut donc passer par des modalités spécifiques pour la modifier - sans compter que le master CI et le master TRI ont quelques matières mutualisées. M. Vincenot et Mme Delfour sont intervenus pour dire qu'il est arrivé que des étudiants soient recalés pour un 9 ou un 9,5 dans une UE ce qui bloquait toute l'année et obligeait un redoublement pour une nouvelle année quasiment vide puisque les étudiants n'avaient alors qu'une seule UE à repasser. Mme Alamichel a suggéré que le jury donne alors le 1/2 point manquant mais la proposition initiale a été maintenue.

Elles sont adoptées par le conseil :

contre : 3 abstentions : 4 pour : 7

ANNEXES

MOTION LCA transmise par courrier électronique en date du 19 février 2018- adoptée par le conseil d'UFR
Motion de la formation de Licence LLCER anglais de l'Université de Paris Est Marne-la-Vallée (UPEM) le 12 février 2018

Les enseignants de la licence d'anglais de l'UPEM réunis ce jour s'associent aux motions des sociétés savantes (AFEA, sociétés savantes et associations d'historiens), des sections CNU (section 11), de CA d'universités (UPEC), d'UFR (Aix-Marseille) et de départements (Université de Nantes) afin de *dénoncer la réforme* dite « Parcoursup ».

Nous nous inscrivons dans l'esprit de la motion du conseil d'UFR ALLSH d'Aix-Marseille Université du 14 décembre 2017 :

« Nous prenons acte de la volonté ministérielle d'améliorer la réussite des étudiants en licence et nous ne pouvons qu'y adhérer sur le principe ; mais le Plan envisagé pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. C'est pourquoi le conseil d'UFR ALLSH d'Aix-Marseille Université demande au ministère de surseoir à sa mise en place.

Sans une vision globale et préalable de la refonte du paysage du secondaire (réforme du lycée et du baccalauréat annoncée) et de l'enseignement supérieur (ainsi que de la formation professionnelle et continue), ce Plan risque de devenir incohérent, injuste et finalement inapplicable.

D'autre part, le Plan Etudiant en l'état impose un changement complet de la politique d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur : outre la suppression de la priorité académique, les attendus devenant de fait pour les filières en tension des critères de sélection. La sélection des étudiants va de pair avec la mise en concurrence des établissements (de par la déclinaison locale des critères). Cela aboutirait à

accentuer les inégalités déjà existantes (entre universités et grandes écoles, et entre universités elles-mêmes) et à créer de fait un enseignement supérieur à plusieurs vitesses contraire à l'esprit de service public et d'égalité sociale et territoriale.

Les universités ont toujours eu à cœur d'accompagner, de former et de favoriser la réussite du plus grand nombre. C'est là tout le sens de leur mission. Mais pour atteindre cet objectif, il faut des moyens, or ce Plan ne les fournit pas. On conçoit mal comment l'établissement pourrait mettre en place, sans moyens adéquats, un processus d'étude de dossiers qui fasse sens et un accompagnement efficace destiné aux étudiants qui en auraient besoin. (...) »

Nous appelons les autres formations de l'université et le conseil d'UFR Langues à nous rejoindre. Motion adoptés à l'unanimité des votants

COURRIER DE TRANSMISSION DE LA MOTION A LA PRESIDENCE en date du 6 avril 2018

De: "isabelle mornat" <isabelle.mornat@u-pem.fr>

À: "Gilles Roussel" <gilles.roussel@u-pem.fr>, "Frederic Moret" <frederic.moret@u-pem.fr>, "Venceslas Biri" <venceslas.biri@u-pem.fr>, "Muriel Jogleux" <jogleux@u-pem.fr>, "claudie terrasson" <claudie.terrasson@u-pem.fr>, "Damien LAMBERTON" <damien.lamberton@u-pem.fr>, "Karine Marot" <karine.marot@u-pem.fr>, "Frédéric Toumazet" <frederic.toumazet@gmail.com>, "Pascal Romon" <pascal.romon@u-pem.fr>

Cc: "ens-ufrlc" <ens-ufrlc@listes.univ-mlv.fr>, "ens-vacataires-ufrlc" <ens-vacataires-ufrlc@listes.univ-mlv.fr>, "Serena Trovarelli" <serena.trovarelli@u-pem.fr>, "Solange Bonneaud" <solange.bonneaud@u-pem.fr>, "ens" <ens@u-pem.fr>

Envoyé: Vendredi 6 Avril 2018 22:55:52

Objet: motion parcoursup votée en conseil de l'UFR Langues et Civilisations du 27 mars 2018 et observations

Cher président,

Chères vice-présidentes,

chers vice-présidents,

chères et chers collègues,

je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la motion votée par les collègues anglicistes de l'UFR Langues et Civilisations votée également en conseil de composante du 27 mars dernier concernant Parcoursup.

Mes collègues et moi-même ont à cœur d'accompagner au mieux la réussite de nos étudiant.e.s.

De mon côté je vous suis reconnaissante de prendre la mesure du travail effectif et supplémentaire que suppose la réforme en cours, avec la prévision d'HETD pour les commissions devant établir le classement des étudiants d'une part, avec des HETD allouées pour mener à bien le dispositif "oui si" en licence LLCER espagnol de mon UFR d'autre part.

Néanmoins je m'interroge sur les effets des moyens alloués en l'absence de création de postes de titulaires.

Le temps des titulaires en place n'est pas extensible, du côté des enseignants-chercheurs, comme du côté des PRAG, uniquement astreints à une activité statutaire d'enseignement, une nouvelle réflexion sur le référentiel national d'équivalences horaire (Arrêté du 31 juillet 2009) dans notre établissement semble souhaitable compte tenu des évolutions induites et compte-tenu de l'augmentation des tâches

administratives des enseignants, qui absorbent aussi dans une certaine mesure la pénurie des fonctions de support et des fonctions de soutien, et qui encadrent un nombre croissant de stages, parent pauvre du volet professionnalisation en l'état actuel de nos moyens.

Pour le cas des enseignants-chercheurs, en l'absence de création de poste, les tâches administratives diverses s'accumulent au détriment du temps consacré à la recherche, qui s'inscrit dans une autre temporalité. Produire un travail de recherche de qualité tout en exerçant nos missions d'enseignement et d'encadrement, par conscience et investissement professionnels, relève aujourd'hui du défi.

Je note également que les enseignants qui seraient volontiers intéressés par les formations à la pédagogie active, ou toute autre question sur la pédagogie qui est notre cœur de métier, manquent de temps pour le faire. Je pense ici en particulier à mes collègues PRAG dont je me fais le porte-voix.

Enfin, l'annonce des 300 HETD pour accompagner le dispositif « oui si » porté par l'équipe de la licence LLCER espagnol me conduit à exprimer certaines observations. Etant donné que l'ensemble de mes collègues titulaires assurent déjà leur service statutaire et plus, nous devons faire appel à des enseignants vacataires pour réaliser ce parcours. Il faut trouver ces collègues, ce n'est pas chose facile, cela suppose d'importantes contraintes et un travail supplémentaire pour les collègues en charge, et tout un suivi des dossiers assuré par nos collègues secrétaires, travail également supplémentaire, sans compter ce que nous savons déjà, les difficultés pour les surveillances d'examen, les jurys, la coordination parfois.

Je me tiens à votre disposition pour préciser et travailler avec vous,

Amitiés,

Isabelle Mornat pour l'UFR LC

MODIFICATION DE MAQUETTE MASTER LEA CI : argumentaire du responsable de formation M. Vincenot transmis dans les documents de travail aux membres du conseil.

Dans le cadre de la modification de la maquette de M1 LEA CI, je souhaiterais que certains enseignements rémunérés en TD soient désormais payés en CM.

Les cours concernés sont les suivants :

M1-S1 :

Droit du commerce international
Etude marketing des marchés étrangers

M1-S2 :

Intégrations régionales hors Europe
Stratégies internationales
Compétitivité internationale

Droit international des affaires
Droit de l'intégration européenne
Droit des affaires (domaine anglophone)
Droit des affaires (domaine hispanophone)
Droit des affaires (domaine germanophone)

Droit des affaires (domaine sinophone)

La demande de rémunération en CM se justifie pour plusieurs raisons :

1) Les cours de Master sont hautement spécialisés et demandent des compétences pointues et un investissement accru de la part des enseignants. Il convient d'intégrer ce facteur dans la rémunération.

2) Presque tous les cours concernés sont assurés par des vacataires qui exercent par ailleurs des activités professionnelles et rémunérer les cours en CM permettra de rendre la formation plus attractive auprès de ce type d'intervenant, très difficile à recruter et à fidéliser.

3) Les cours concernés sont évalués en régime d'examen final (CT), contrairement aux autres enseignements, évalués en contrôle continu (CC). Cela suppose un surcroît de travail pour les enseignants, dont la rémunération en CM tiendrait compte.

4) Passer davantage de cours en CM permettrait d'aligner le M1 LEA CI avec les autres Masters de l'UFR, où les cours sont très souvent rémunérés en CM. En effet :

- en master TRI : tous les cours moitié CM moitié TD (sauf environnement juridique S1 et pratique professionnelle S3 et S4 en CM)

- en master ALC : tous les cours en CM (sauf S1 master ALC MH traduction et méthodologie en TD ; sauf S3 et S4 master ALC MA traduction en TD)

- en master MEEF : majorité des cours en CM (moitié CM, moitié TD pour certains cours et TD pour quelques cours en MEEF anglais; majorité des cours en CM en MEEF espagnol)

MODIFICATION DE MAQUETTE MASTER ALC MH : argumentaire du responsable de formation Mme Terrasson transmis dans les documents de travail aux membres du conseil.

Les maquettes du Master ALC, parcours Mondes hispanophones. Ecritures, Cultures, Créations jointes portent en rouge des modifications mineures qui relèvent :

- d'erratas oubliés (corrigés depuis longtemps sur les versions en ligne validées en CFVU)
- d'un travail d'harmonisation des libellés pour les éléments transversaux (bloc Tronc commun et bloc Options) aux différents parcours du Master mention ALC. Et plus principalement, harmonisation avec le parcours Mondes anglophones. Discours, Cultures, Créations.

Aucune modification d'ECTS ni de volume horaire n'a été introduite.